





<p><b>Salle POLYSPACE</b></p>	<p><b>Effectif maximum théorique : 1018 personnes</b></p>
<p><b>Espace Manifestations</b></p>	<p><b>Consignes d'utilisation</b></p>
	<p>Chaque utilisateur prend possession du trousseau au service Sports Culture Animations de la commune, à la mairie.        La remise des clés se fait auprès du service aux horaires d'ouverture de la mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.  <b>-Le duplicata des clés est strictement interdit</b></p>
	<p>L'utilisateur s'assure que toutes les issues de secours sont dégagées pendant toute la durée de la manifestation.  <b>Le locataire s'assurera que toutes les issues sont fermées après chaque manifestation</b></p>
	<p>La salle et les équipements, mis à disposition, sont contrôlés et en parfait état de fonctionnement.        Toute publicité ou support, dans les locaux, est à l'initiative de l'utilisateur dans le respect de la réglementation en vigueur.  <b>Le respect des lieux relève de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation. Toute dégradation est interdite.</b></p>
	<p>L'éclairage de la salle se situe en mural (voir le plan de situation affiché) - Il fonctionne en 2 parties.        L'éclairage du hall et des sanitaires fonctionnent par interrupteur.  <b>Ne pas oublier d'éteindre en partant.</b></p>
	<p>Pour l'occupation des sanitaires, les locaux seront restitués propres et en état de fonctionnement.  <b>Toute dégradation avérée sera sanctionnée</b></p>
	<p>Le responsable de la salle prendra le temps de vérifier l'emplacement et l'état général des extincteurs {ils doivent être à leur emplacement et en état de « fonctionnement Goupillés »}.  <b>Toute disparition et dégradation est un préjudice à la sécurité des usagers.</b></p>
	<p>Le nettoyage de la salle reste l'affaire de tout utilisateur. Les locaux doivent être restitués dans l'état trouvé. Une armoire à ménage de secours est utilisable en appoint, placée dans les cuisines.  <b>Tout manquement aux règles d'hygiène et de salubrité sera sanctionné.</b></p>
	<p>- L'occupant veillera à la bonne utilisation des poubelles qui sont à disposition.</p>
	<p>- Les prises électriques se situent en mural</p>



	<p><i>Une pharmacie de premiers secours se trouve dans le vestiaire arbitres.</i></p>
	<p><i>Un téléphone de secours est fonctionnel au niveau du bar.</i>  <i>Les appels d'urgence sont les numéros en vigueur uniquement.</i></p> <p><i>En cas de constatation de dégradations et autres problèmes, un numéro d'astreinte est à votre disposition :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>06.49.99.30.44</b></p>

